Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

Province de Québec
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Comté Abitibi-Ouest

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
18 décembre 2025
À 18 h 30

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana tenue à la salle communautaire. L'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller, Patrice Beaulieu, siège #1
Monsieur le conseiller, Billy Lemay, siège #2
Madame le conseiller, Félix Offroy, siège #4
Madame la conseillère, Eve Gagné, siège #6

ABSENT :

Monsieur le conseiller, Éric Arseneault, siège #3
Monsieur le conseiller, Guillaume Bergeron, siège #5

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Sébastien Morand

Est également présente, Mme Lydia Bédard, directrice générale par intérim

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences
1.2 Adoption de l'ordre du jour du 18 décembre 2025
1.3 Avis de motion règlement 281 décrétant une dépense de 621 115$ et un emprunt de 621 115$ pour la réfection des chaussées et du drainage du chemin Lanoix
1.4 Facture no 0546-0547-0548-0560-0594-0595-0596
1.5 Imprévus garage

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

3 LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMNISTRATION

1.1 Ouverture de la séance et présences

2025-12-233

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Félix Offroy
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit ouverte à 18 h 30.

Adoptée

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 18 décembre 2025

2025-12-234

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Billy Lemay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Initiales du maire
_____
Initiales directrice
_____

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025.

Adoptée

1.3 Avis de motion règlement 281 décrétant une dépense de 621 115$ et un emprunt de 621 115$ pour la réfection des chaussées et du drainage du chemin Lanoix

Le point 1.3 est annulé.

1.4 Facture no 0546-0547-0548-0560-0594-0595-0596

2025-12-235

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné

QUE le conseil accepte le paiement des factures suivantes : factures nos : 0594, 0595 et 0596, pour un montant total de 6682,50 $ plus les taxes applicables.

Adoptée

1.5 Imprévus garage

2025-12-236

CONSIDÉRANT le projet de construction du garage;

CONSIDÉRANT que deux (2) imprévus supplémentaires ont été identifiés en cours de réalisation des travaux, lesquels entraînent des surplus de coûts;

CONSIDÉRANT que l'analyse de ces imprévus entraîne un ajustement financier au contrat initial;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller, M. Billy Lemay
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte les deux (2) imprévus liés au projet de construction du garage, entraînant des surplus de coûts, tels que présentés pour un montant de 39 897,04$ plus les taxes applicables et autorise le paiement en conséquence.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-12-237

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère, Mme Eve Gagné
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 18h57.

Initiales du maire

_____

Initiales directrice

_____

_____	_____
Sébastien Morand,	Lydia Bédard
Maire	Directrice générale par intérim

Attestation : *Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Sébastien Morand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*